

Séance publique du 10 mai 2004

Délibération n° 2004-1866

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Aménagement d'un giratoire au carrefour de la bretelle d'accès boulevard Laurent Bonnevey et du boulevard Irène Joliot Curie - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'aménagement du carrefour formé par la bretelle d'accès au boulevard Laurent Bonnevey et le boulevard Irène Joliot Curie à Vénissieux est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) communautaire votée par le conseil de Communauté le 21 janvier 2003.

Ce projet vise à réduire la vitesse des automobilistes accédant depuis le boulevard périphérique à un tronçon très urbanisé de l'avenue Irène Joliot Curie.

Une étude de faisabilité a été engagée en 2001 avec la collaboration de la direction départementale de l'équipement. Elle a intégré les contraintes du secteur : bretelles d'accès et de sortie du boulevard périphérique, accès à un établissement industriel recevant du public Peugeot, liaison cyclable, conformément au plan de déplacements urbains et projet de la ligne forte A 4. Cette étude propose une solution d'aménagement en giratoire de ce carrefour, réduisant la vitesse et satisfaisant les différentes obligations d'accès au boulevard Laurent Bonnevey et à l'établissement industriel.

La réalisation de ce projet nécessite :

- une acquisition de terrain appartenant à la ville de Lyon,
- la finalisation de l'étude altimétrique et paysagère de cet aménagement,
- la réalisation d'un giratoire comprenant un îlot central de 12 mètres de diamètre et deux chaussées de 6 mètres.

La durée prévisible des travaux est de huit mois. Ils devront faire l'objet d'une attribution après appel d'offres ouvert.

Cette opération est estimée à 703 000 € dont 13 000 € pour le foncier, 40 000 € pour les études et 650 000 € pour les travaux.

Circuit décisionnel : le pôle politique des déplacements le 5 janvier 2004 a donné un avis favorable au lancement des études de faisabilité (projet) et au principe des acquisitions foncières sur les terrains d'assiette du projet appartenant à la ville de Lyon.

Le Bureau restreint a donné un avis favorable le 19 avril 2004 pour :

- le lancement des études de faisabilité du projet d'aménagement d'un giratoire pour le carrefour formé par la bretelle d'accès au boulevard Laurent Bonnevey et le boulevard Irène Joliot Curie pour un montant de 40 000 €,
- les acquisitions foncières des terrains d'assiette du projet pour un montant de 13 000 €,
- l'individualisation partielle d'une autorisation de programme d'un montant de 53 000 €.

L'individualisation complémentaire correspondant aux travaux sera présentée après validation de l'étude du projet ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 21 janvier 2003 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des études et les acquisitions foncières concernant l'aménagement d'un giratoire pour le carrefour formé par la bretelle d'accès au boulevard Laurent Bonnevey et au boulevard Irène Joliot Curie à Vénissieux pour un montant de 53 000 €.

2° - Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements. Elle fera l'objet d'une individualisation partielle de l'autorisation de programme globale déplacements urbains concernant les études et le foncier pour un montant de 53 000 € sur l'exercice 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,